

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE DE RENNES 1
ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE BREST
ENSTA BRETAGNE BREST
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES
MINES-TELECOM BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES
EC SUP ELECTRICITE GIF/YVETTE SUPELEC

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 29 juin 2017 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DE RENNES 1 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. ANTOINE POSNIC, né le 11 février 1996 à RENNES (035) en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE ingénierie logicielle,

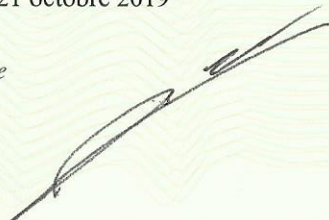
Le diplôme de **MASTER** de sciences, technologie, santé, mention INFORMATIQUE est délivré par l'UNIVERSITE DE RENNES 1
mention bien

à M. ANTOINE POSNIC

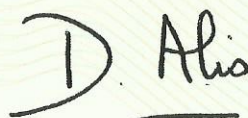
au titre de l'année universitaire 2018-2019
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 21 octobre 2019

Le titulaire



Le Président



David ALIS

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Emmanuel ETHIS

N° **RENNI 14495580**
/2019201807377